

**PRESENTATION DETAILLEE DE L'OPERATION**

**Adresse du projet :** 24 rue Colbert 13001 Marseille

**I – Historique :**

La société coopérative SOLIHA méditerranée bâtisseurs de logements d'insertion représente par le bail à réhabilitation l'assistance publique-hôpitaux de Marseille (AP-HM), propriétaire d'un immeuble comportant 5 étages et des combles, situé en centre-ville ancien, proche de tous commerces afin de le réhabiliter et produire neuf logements conventionnés très sociaux.

Après travaux, l'immeuble sera constitué d'un T2 et de huit T3.

La réhabilitation des 9 logements est répartie sur la moitié du 1<sup>er</sup> étage et sur les 4 étages supérieurs. Les combles seront transformés en 9 celliers, chacun devenant l'annexe d'un logement.

Le Conseil département des Bouches-du-Rhône a prévu de participer au financement de travaux pour quatre T3.

**II – Description des travaux :**

Les travaux consistent en :

- la réfection de la toiture et l'évacuation des eaux fluviales ;
- la création de cloisons de distribution ;
- l'isolation thermique et phonique par rapport aux extérieurs (murs de façades, combles), remplacement des fenêtres en double vitrage et pose de volets bois ;
- l'isolation thermique et acoustique des plafonds, planchers et cloisons entre les logements ainsi qu'avec les parties communes ;
- la création de salle de bain avec bac à douche ;
- l'installation complète de l'électricité y compris interphone et portier ;
- l'installation du chauffage et de la production d'eau chaude individuelle au gaz ;
- l'installation d'une VMC.

**III – Plan de financement prévisionnel :**

| <b>Coût de l'opération</b>                           |                 |
|--|-----------------|
| Montant de l'opération T.T.C. (travaux + honoraires) | 696 006€        |
| Travaux subventionnables                             | 504 044€        |
| Honoraires   | 63 956€         |
| <b>Plan de financement</b>                           |                 |
| Subvention Anah                                      | 314 980 €       |
| <b>Subvention Conseil départemental</b>              | <b>52 000 €</b> |
| Subvention EPCI                                      | 40 000€         |
| Subvention Fondation Abbé Pierre                     | 69 601€         |
| Subvention Conseil Régional                          | 44 520€         |
| Apport personnel                                     | 174 905 €       |
| Total financement                                    | 696 006€        |